

# Feuille de route du projet de territoire Gartempe et Creuse 2020 - 2025 (Dpt86)

La stratégie du contrat territorial Gartempe et Creuse 2020-2025 validée par le comité de pilotage prévoit la définition d'une feuille de route. Celle-ci a pour objectif de définir la phase opérationnelle du programme d'actions ainsi que la méthodologie de travail entre les partenaires. Les différentes parties prenantes s'engagent à travers la présente feuille de route à travailler sur les 6 années du contrat (2\*3 ans) dans l'objectif commun d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en intégrant notamment les orientations des documents de planification tels que le SDAGE Loire Bretagne et le Schéma Départemental de l'Eau (Dpt 86).

La programmation exhaustive a été priorisée selon des variables technico-financières et fait appel à une pluralité de maîtrises d'ouvrage compte tenu de la diversité des thématiques abordées. En effet, les structures comme le SYAGC et la CCVG dotées respectivement de la compétence GEMA et GEMAPI ne peuvent réaliser à elles seules l'ensemble des actions proposées à l'échelle du bassin Gartempe et Creuse dans le département de la Vienne.

Les maîtres d'ouvrage pourront également s'appuyer sur un réseau de partenaires associés au contrat, pour agir sur les problématiques transversales comme les ouvrages, l'hydrologie, l'évolution des pratiques culturelles et la restauration des cours d'eau.

En termes de contenu, la feuille de route liste les principales actions à mener pour améliorer l'état des masses d'eau et les principaux points pour s'assurer de leurs réalisations. Cette feuille de route se décline en fiches stratégiques par thématiques listées ci-après. Chaque fiche décrit le contexte, les enjeux, les logigrammes d'intervention et d'engagement des maîtres d'ouvrages et partenaires ainsi que le détail de la conduite des opérations. Les fiches thématiques sont les suivantes :

- A. Gestion de la ressource en eaux : A.1 Réduire la pression interception des flux et l'impact de certains plans d'eau, A.2 Déterminer des débits écologiques et adapter si nécessaire la gestion quantitative, A.3 Pression hydrologie, animer une vigilance collective sur le territoire, A.4 Maintenir et gérer des zones humides
- B. Continuité écologique : continuité écologique sur les grands ouvrages en liste 2, continuité écologique sur les grands ouvrages hors liste 2, continuité écologique sur les petits ouvrages
- C. Morphologie
- D. Amélioration des connaissances
- E. Evolution des pratiques culturelles
- F. Amélioration de l'assainissement
- G. Limitation de l'impact du bétail sur la qualité des eaux et la morphologie
- H. Lutte contre les espèces invasives
- I. Coordination, communication et sensibilisation

La construction de la feuille de route a nécessité de nombreux échanges entre les partenaires quant aux actions à porter, la programmation et le calage dans le temps des différentes actions.

Le programme priorisé se décompose en grands types d'actions :

ACTIONS COURS D'EAU						
TYPES D'ACTIONS	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	TOTAL		Coût en €
				unité	nombre	
Abreuvoirs	FT. G	FA. G.1	CCVG / SYAGC	unité	18	70 640 €
Abreuvoirs Gué	FT. G	FA. G.1	CCVG / SYAGC	unité	11	57 650 €
Clôtures	FT. G	FA. G.1	CCVG / SYAGC	ml	9 243	126 728 €
Restauration Ripisylve / embâcles	FT. E / FT. C	FA. C.4	CCVG / SYAGC	ml	62 776	257 790 €
Restauration de berges	FT. C	FA. C.3	CCVG / SYAGC	ml	60	17 500 €
Recharge granulométrique / renaturation	FT. C	FA. C.1 / FA. C.2	CCVG / SYAGC	ml	24 348	1 426 524 €
	FT. C	FA. C.1 / FA. C.2	FDAAPPMA 86		1 234	90 000 €
Remise en talweg	FT. C	FA. C.1 / FA. C.2	CCVG	ml	315	66 150 €

Continuité	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	lit principal	affluents et biefs	Coût en €
Etude Gds ouvrages liste 2	FT. B.1	FA. B.2.1	CCVG / SYAGC	15	0	90 000 €
Aménagement Gds ouvrages liste 2	FT. B.1	FA. B.2.3	CCVG / SYAGC	2	0	258 000 €
Etude Gds ouvrages hors liste 2	FT. B.1	FA. B.2.1	CCVG / SYAGC	5	1	33 000 €
Aménagement Petits ouvrages hors liste 2	FT. B.3	FA. B.3.1	CCVG / SYAGC	6	5	62 000 €

Diagnostic morpho complémentaire	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	unité	nombre	Coût en €
Salleron aval	FT. C / FT. D	FA. D.1	CCVG	km	27	10 206 €
Benaize			CCVG	km	33	12 474 €
Etang Rompu			CCVG	km	4	1 512 €

Acquisition de données / Indicateurs de suivi	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	unité	nombre	Coût en €
IPR/IBG	FT. D	FA. D.2	CCVG / SYAGC / FDAAPPMA 86	station	12	38 200 €
Suivi morphologique			station	6		
Suivi Gde mulette trx morpho			Vienne Nature	cours d'eau	11	31 000 €

Sous total actions cours d'eau 2 649 374 €

ACTIONS ZONES HUMIDES / MILIEUX ANNEXES						
TYPES D'ACTIONS	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	TOTAL		Coût en €
				unités	nombre	
Réouverture ZH	FT. A.4	FA. 4.1	CCVG	ha	1,2	9 520 €
Restauration des habitats dégradés de zones humides	FT. A.4 / FT. B.2	FA. A.4.2 / FA. B.2.2	CEN	ha	13,5	33 000 €
				unité	3	13 000 €
				jour	64	24 006 €
Etude / Expertise préalables ZH	FT. A.4	FA. A.4.3	CEN	jour	75	25 999 €
				unité	4	18 000 €
Caractérisation des Zones Humides	FT. A.4	FA. A.4.4	CCVG	unité	1	24 000 €
			Vienne Nature	ha	6 000	150 000 €
Maîtrise d'usage ou acquisition de parcelles en zones humide	FT. A.4	FA. A.4.5	CEN	ha	46,6	266 000 €
				jours	63	20 849 €
Animation Plans d'eau	FT. A.1	FA. A.1.1	SYAGC	jour	105	26 250 €
Etude restauration de source	FT. A.3 / FT. D	FA. D.1	SYAGC	unité	1	4 800 €

Sous total actions zones humides et milieux annexes 615 424 €

ANIMATION AGRICOLE						
TYPES D'ACTIONS	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	TOTAL		Coût en €
				unité	nombre	
Connaissances dynamique ruissellements + analyses	FT. E	FA. E.1	CA 86	ha	25 900	105 500 €
Changement des pratiques agricoles	FT. E	FA. E.2 / FA. E.3	CA 86	jour	90	58 800 €
Formation / maintien des prairies	FT. E	FA. E.2	CA 86	jour	102	44 800 €
Accompagnement gestion irrigation	FT. E	FA. E.4	CA 86			
Plantations de haies	FT. E	FA. E.5	LPO	km	10	51 500 €
<b>Sous total animation agricole</b>						<b>260 600 €</b>

AUTRES ACTIONS						
TYPES D'ACTIONS	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	TOTAL		Coût en €
				unité	nombre	
Connaissance odonates	FT. D	FA. D.1	Vienne Nature	placettes	75	16 400 €
Suivi odonates	FT. D	FA. D.2	Vienne Nature	cours d'eau	11	20 000 €
Connaissance Gde mulette	FT. D	FA. D.1	Vienne Nature	cours d'eau	2	42 000 €
Suivi avifaune	FT. D	FA. D.1	LPO	jour	43	10 750 €
Suivi mammifères semi-aquatiques	FT. D	FA. D.1	Vienne Nature	placettes	20	12 000 €
Continuité loutre	FT. B.3	FA. B.3.1	Vienne Nature	nb ouvrages		90 000 €
Espèces exotiques envahissantes	FT. H	FA. H.1	SYAGC		forfait	270 000 €
Entretien ripisylve + embâcles	FT. E / FT. C	FA. C.4	SYAGC+CCVG	ml	81 606	380 150 €
<b>Sous total autres actions</b>						<b>841 300 €</b>

FONCTIONNEMENT DU CT						
TYPES D'ACTIONS	N°Fiche Thématique	N°Fiche Actions	Maitres d'ouvrage	TOTAL		Coût en €
				unité	nombre	
Communication générale	FT. I	FA. I.1	SYAGC		forfait	30 000 €
Communication CCVG	FT. I	FA. I.2	CCVG		forfait	25 000 €
Communication SYAGC	FT. I	FA. I.2	SYAGC		forfait	20 000 €
Sensibilisation LPO	FT. I	FA. I.2	LPO	jours	10	15 000 €
Etude Bilan	FT. I	FA. I.1	A définir	unité	1	100 000 €
DIG / dossier loi sur l'eau	FT. C	FA. C.1	SYAGC / CCVG / FDAAPPAMA 86	unité	1	20 000 €
TMR / Chargés de missions	FT. I	FA. I.3	SYAGC / CCVG	ETP/an	3,25	738 951 €
Coordination générale	FT. I	FA. I.1	SYAGC	ETP/an	1,25	412 500 €
<b>Sous total fonctionnement du CT</b>						<b>1 361 451 €</b>

### *Justifications ayant conduit à la priorisation des actions*

L'étude bilan et l'étude de reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2020-2025 ont mis en évidence des perturbations du milieu, réparties selon les masses d'eau du bassin comme la dégradation des habitats aquatiques, la continuité écologique, la sensibilité des écoulements à l'étiage, les pollutions diffuses et le piétinement des berges.

Les programmes d'actions qui ont été co-construits entre les différents maîtres d'ouvrage ont pour objectif de grouper les actions des maîtres d'ouvrage sur les bassins jugés prioritaires afin de maximiser les effets sur le milieu et ainsi éviter les actions de saupoudrage sur tout le territoire d'étude.

La structuration du programme s'est dans un premier temps appuyée sur le SYAGC et la CCVG, maîtres d'ouvrage disposant de la compétence gestion des milieux aquatiques. La priorisation des actions de ces maîtres d'ouvrage s'est effectuée en intégrant dans un premier temps les cours d'eau en état moyen mais pas trop éloignés du bon état écologique ou alors considérés en bon état par l'AELB mais dont les prospections de terrain et le diagnostic ont mis en évidence des pressions importantes sur lesquelles il convient de porter de nouvelles actions pour consolider l'état DCE de ces cours d'eau.

Les travaux de restauration de la morphologie du lit et des berges ont par la suite été priorisés par cours d'eau en agissant en premier lieu sur le cours principal et en ciblant les actions de l'aval vers l'amont en fonction des capacités financières des structures.

Les actions sur les étangs ont été ciblées sur les bassins versants dont le diagnostic a mis en lumière des problèmes avérés d'hydrologie. Ainsi, le SYAGC interviendra en année 1 sur la Carte (FRGR0411b) et en 2ème année sur la masse d'eau Luire (FRGR0427), pour une centaine d'étangs. L'animation sera poursuivie les années suivantes. Une réactualisation du programme pourra être menée lors de l'évaluation du bilan à mi-parcours en fonction de l'état d'avancement sur cette problématique. Au vu des problématiques d'interception des flux engendrées par les étangs de Mongerbault sur le Corcheron et de Moussac sur l'Allochon, la CCVG proposera des études d'aides à la décision aux propriétaires.

Les actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés au titre du L214-17 du Code de l'environnement ont été priorisées à partir du retour d'expériences du SYAGC, lequel accompagne les propriétaires vis-à-vis d'une mise aux normes réglementaires de leur ouvrage depuis de nombreuses années. C'est pourquoi, au vu des études en cours et des éléments dont dispose le SYAGC, il a été décidé d'inscrire sur la Gartempe, les travaux sur les ouvrages de Busserais et Concise lors des 3 premières années du contrat. L'animation auprès des propriétaires aura pour objectif d'inscrire de nouvelles actions lors du bilan à mi-parcours du contrat. Par ailleurs, la CCVG a décidé d'initier une démarche de restauration de la continuité écologique en portant une étude d'aide à la décision sur 18 ouvrages dont 15 sur la masse d'eau de la Benaize classée au titre du L214-17. (Listes 1 et 2). L'ouvrage de Néchaud sur l'Allochon fera également l'objet d'une étude d'aide à la décision compte tenu de l'impact avéré sur la continuité écologique.

Les actions sur la problématique agricole ont été ciblées sur les masses d'eau impactées par les problèmes de qualité physico-chimique des masses d'eau et sur les masses d'eau concernées par une évolution importante de conversion des prairies en cultures intensives. Elles seront portées par la Chambre d'Agriculture

Les actions en zones humides ont été priorisées par le CEN à partir du diagnostic des zones à dominante humide porté par l'EPTB Vienne à l'échelle du bassin de la Creuse, recoupé avec les masses d'eau identifiées comme prioritaires par le SYAGC et la CCVG. La CCVG portera également des actions de réouverture de zones humides sur le Corcheron et l'Allochon ainsi qu'une étude de délimitation et de fonctionnalité sur le Vairon.

Les actions de sensibilisation agricole, de plantation de haies (chambre d'agriculture, LPO) et d'inventaires de suivi (Vienne Nature, LPO, CCVG, SYAGC, FDAPPMA86) ont été ciblées également sur les masses d'eau prioritaires afin de concentrer les efforts sur l'ensemble des compartiments et améliorer significativement l'état des masses d'eau.

Le SYAGC et la CCVG porteront des actions de restauration de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives sur les bassins de la Gartempe et la Creuse dans le cadre du programme 2020-2025. Ces actions ne seront pas accompagnées financièrement dans le cadre des nouvelles modalités du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## Levée des pressions identifiées dans le cadre du projet de territoire 2019-2025

Code Masse d'eau	Cours d'eau	Enjeux du CT Gartempe et Creuse 2020 - 2025				
		Physico-chimie	Hydrologie	Continuité	Morphologie	Biologie
FRGR 0421 FRGR 0422	LA BENAIZE	Non traité	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Définition du risque	Levée partielle des pressions
FRGR 0424	LE SALLERON	Non traité	Levée partielle des pressions	Définition de l'état	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions
FRGR 0424	LE VAIRON	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée majoritaire du risque	Levée majoritaire du risque
FRGR 1865	LE CORCHERON	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions
FRGR 1837	L'ALLOCHON	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée majoritaire des pressions sur l'allochon / hors Riou	Levée partielle des pressions
FRGR 0423	LA BUSSIÈRE	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Définition de l'état
FRGR 0411b	LE PINDRAY	Non traité	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions
FRGR 1853	L'ETANG ROMPU	Non traité	Non traité	Non traité	Définition du risque sur un affluent	Non traité
FRGR 0411b	LE CHAMBON	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions
FRGR 0423	L'ASSE	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions
FRGR 0411b	LA CARTE	Non traité	Levée partielle des pressions	Non traité	Non traité	Non traité
FRGR 0366a	LE MONTANT	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions	Non traité	Non traité
FRGR 2006	LE GUE DE LA REINE	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée totale des pressions	Levée majoritaire des pressions sur le lit permanent	Levée partielle des pressions
FRGR 1961	LE RIS	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée totale des pressions	Levée majoritaire des pressions sur le lit permanent	Levée partielle des pressions
FRGR 0427	LA PLATE	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée totale des pressions	Levée majoritaire des pressions sur le lit permanent	Levée partielle des pressions
FRGR 0427	LA LUIRE	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée majoritaire des pressions sur le lit permanent	Levée partielle des pressions
FRGR 0411a et FRGR 0411b	LA GARTEMPE	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions
FRGR 1822	LE NARABLON	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions	Non traité	Non traité	Levée partielle des pressions
FRGR 0366a et FRGR 0366b	LA CREUSE	Non traité	Non traité	Prise en compte hors programme	Levée partielle des pressions	Levée partielle des pressions

### *Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage*

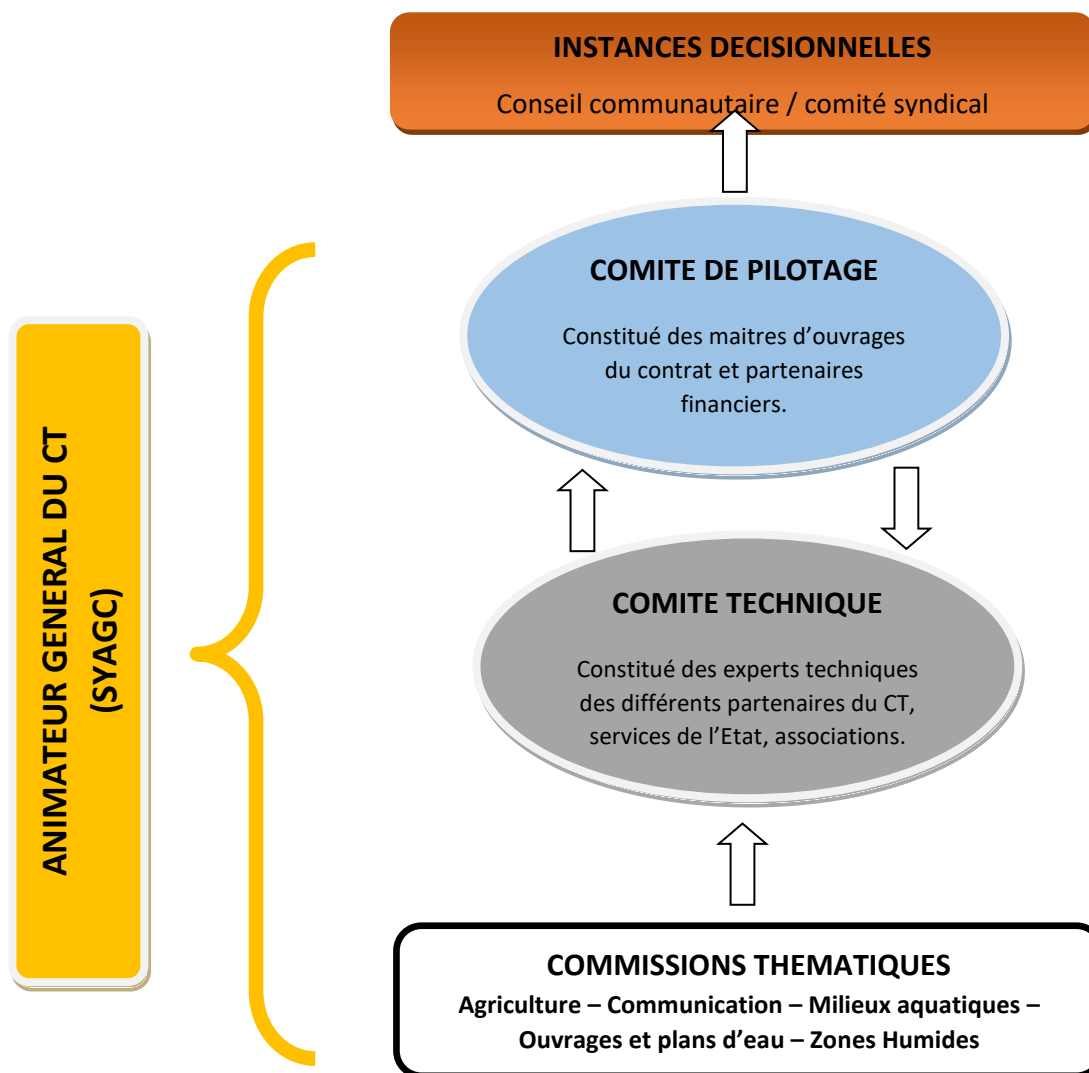
Le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2025 compte 7 maîtres d'ouvrages :

- La communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)
- Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)
- La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86)
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Vienne Nature
- La Chambre d'Agriculture de la Vienne

L'animation et le secrétariat général du CT Gartempe et Creuse 2020-2025 sont assurés par le SYAGC avec pour objectif d'assurer la cohérence et le suivi des actions à l'échelle du bassin.

L'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE) a par ailleurs été missionné pour travailler sur l'émergence d'une nouvelle organisation de la gouvernance dans le cadre de ce futur contrat. Après interviews et réunions d'échanges avec différents interlocuteurs concernés par le contrat, l'IFREE a fait ressortir des propositions d'organisation des COPIL / COTECH. Le schéma d'organisation validé par les élus du territoire et approuvé par le COPIL est le suivant :

(Principe de Gouvernance projetée mais non validée à ce jour)



- le **comité de pilotage** du CT. Il est constitué des maîtres d'ouvrages, des élus représentant les collectivités et des partenaires financiers (Agence de l'eau, Région NA, Département86). Il est chargé de prendre des décisions tout au long du contrat, en cohérence avec la stratégie territoriale élaborée. Il se réunira une à deux fois par an, notamment pour valider les travaux effectués, confirmer ou réorienter les actions de l'année suivante au besoin et valider les propositions élaborées par les COTECH. Son rôle majeur est de valider les grandes étapes de la démarche. Les engagements techniques et financiers in fine reviendront aux organes décisionnels de chaque maître d'ouvrage.
- le **comité technique** est composé des acteurs et experts techniques des différents partenaires du CT, chargés de mettre en œuvre les démarches nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions. Il prend connaissance des remarques et suggestions émises par les différentes commissions de travail et propose des solutions qui seront soumises au comité de pilotage pour validation.
- les **Commissions thématiques** : au nombre de 5, elles traitent chacune d'un thème particulier mis en œuvre dans le programme d'actions. Elles sont constituées des partenaires compétents sur les sujets traités. Elles se réunissent autant que de besoin, pour aborder les sujets qui les concernent. Elles émettent des avis et

propositions qui sont ensuite transmis au comité technique pour examen. Des groupes de projets multi-thématiques par secteurs (MECE) pourront être créés ponctuellement dans une approche transversale des problématiques.

- Ces différentes instances sont placées sous la coordination de **l'animateur du CT** (le SYAGC). Il organise, prépare et coordonne les réunions. Il doit être particulièrement attentif au bon déroulement des processus, aux freins humains, techniques, financiers qui peuvent survenir. Il transmet les informations entre les différentes instances.

### *Organisation des missions d'animation*

L'animation générale du CT Gartempe et Creuse 2020-2025 est assurée par le SYAGC. Celle-ci a pour mission d'organiser et d'accompagner les maîtres d'ouvrage au plus près des projets et s'assurera que les actions soient bien conformes aux programmes envisagés sur les territoires prioritaires avec comme objectif de concourir à l'atteinte du bon état écologique préconisé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le SYAGC assurera la coordination et le suivi des actions, l'accompagnement des porteurs de projet, la formation, la communication, l'information et la valorisation par la réalisation de plaquettes d'information ou de bulletins de liaison.

L'animation générale du contrat s'attachera à promouvoir les bonnes pratiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire sur l'ensemble du contrat territorial. Elle aura aussi pour mission d'assurer une cohérence dans les politiques territoriales et servira de relais entre le Contrat territorial et le futur SAGE en cours d'émergence sur le bassin de la Creuse.

L'animation organisera autant que nécessaire l'ensemble des comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques. Il en assurera également le secrétariat.

Le SYAGC assurera la communication générale du contrat en lien avec les communications spécifiques des maîtres d'ouvrages. Il veillera à la cohérence des actions de communication portées à l'échelle du contrat.

Pour finir, l'animation aura à charge de concevoir le bilan annuel d'activités du contrat territorial à partir des tableaux de bords et données fournies par les maîtres d'ouvrages.

Les actions du CT Gartempe et Creuse seront portées en coordination et en transversalité avec les actions hors contrat (Re-sources, PPI Eaux de Vienne...) et l'animateur coordonnera également les actions opérationnelles avec les actions régaliennes.

### *Les moyens mis en œuvre dans le contrat*

Le bon déroulement de l'ensemble des opérations inscrites au CT Gartempe et Creuse, nécessite de définir un certain nombre de moyens humains, financiers, techniques et méthodologiques.

Sur le plan humain, les maîtres d'ouvrage du contrat (SYAGC, CCVG, FDAAPPMA86, Vienne Nature, LPO, CEN, Chambre d'agriculture) mettront à disposition leur personnel pour la réalisation et le suivi des actions. Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour mener à bien l'ensemble des actions du programme sur la durée du contrat et d'assurer sa mise en œuvre et son bon déroulement. A ce titre, le pilotage et l'animation des projets assurés par un ou plusieurs techniciens de rivières et/ou milieux humides des maîtres d'ouvrages pourront être accompagnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autres financeurs. Les actions d'animation seront également financées sur les fonds propres des structures.

La mise en œuvre de commissions thématiques permettra de travailler précisément en amont des projets sur les aspects techniques et réglementaires. Ce travail s'appuiera sur les logiques d'intervention définies en concertation avec les différents partenaires au préalable de la mise en œuvre du contrat.

Les actions mises en œuvre seront conformes aux documents stratégiques et d'orientations du Contrat dans la limite des moyens financiers alloués par les partenaires (AELB, Union Européenne, Conseil Régional, Conseil

Départemental) que les signataires solliciteront à cet effet. Certaines actions sur le territoire du CT pourront être réalisées dans le cadre du contrat mais sont susceptibles de concourir à la réussite des objectifs fixés.

### *Les suivis et évaluations des actions menées dans le contrat*

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse sera chargé de coordonner et d'assurer le suivi annuel du contrat. Pour ce faire, il sera élaboré un tableau de bord de suivi en collaboration avec l'ensemble des partenaires du CT. Celui-ci sera confectionné à partir d'indicateurs de constats, plus simples à identifier comme l'avancement des réalisations identifiées dans le programme d'actions, les actions de communication, l'évolution de la qualité des milieux. Les indicateurs seront les plus significatifs possibles, c'est pour cela qu'ils comporteront des méthodes d'analyses et traitements d'information SIG. Les données seront transmises annuellement et en continu au fur et mesures de la mise en œuvre des actions.

Un bilan annuel des actions de l'année N et le programme prévisionnel N+1 sera produit par chaque maître d'ouvrage et présenté en comité technique puis soumis à l'approbation du COPIL. Chaque maître d'ouvrage contribuera à la rédaction du tableau de bord commun.

Les fiches thématiques serviront de support à l'évaluation annuelle des actions engagées par les maîtres d'ouvrages et permettront d'identifier ce qu'il reste à engager pour se rapprocher des objectifs fixés. Les actions sur les problématiques transversales comme les ouvrages, l'hydrologie, l'évolution des pratiques culturelles et la restauration des cours d'eau, nécessiteront la mise œuvre d'une démarche de travail commune et partagée entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires du contrat afin d'atteindre les objectifs escomptés.

Un bilan technique et financier sera produit à l'issue des 3 premières années du contrat. Celui-ci sera produit par la structure animatrice et basé sur les bilans annuels des maîtres d'ouvrages, renseignés à partir du document type établi par le SYAGC (tableau de suivi, données financières et cartographiques). Ce bilan aura pour finalité d'analyser l'efficacité des actions engagées sur l'atteinte du bon état écologique et juger de l'intérêt de poursuivre ou de réorienter la contractualisation sur 3 années supplémentaires, validé par le COPIL.

A l'issue des 6 ans, une étude bilan du CT sera menée afin d'analyser précisément l'impact des actions à l'échelle du contrat sur l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Des suivis biologiques et physico-chimiques sont prévus tout au long du contrat, à partir de différents indices, afin d'appréhender au mieux la corrélation entre la restauration physique des cours d'eau et les effets sur les paramètres physico-chimiques et biologiques. L'évolution des pressions significatives par masse d'eau sera également analysée dans l'objectif de les réduire ou de les faire disparaître. Des indicateurs qualitatifs seront par ailleurs étudiés (freins rencontrés, dynamique de travail...).

Les données collectées dans le cadre du CT seront mises à disposition des autres structures dans le cadre d'une convention globale d'échanges et de mises à disposition des données. Par ailleurs, les services de l'Etat s'engagent à mettre à disposition les données dont ils disposent et utiles aux différents MO.